

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 8 (1916)
Heft: 7

Artikel: Requête de l'Union suisse des fédérations syndicales au Conseil fédéral suisse concernant l'occupation des prisonniers de guerre malades
Autor: Schneeberger, O.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383124>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

près la moitié de cette somme et, en 1915, seulement environ 3000 fr. aux membres voyageant des fédérations. Ne sont pas compris dans ces chiffres tous les suppléments de secours accordés par les sections en outre des secours versés par les caisses fédératives. En outre, une partie des syndicats a été obligé de réduire le montant des secours ensuite de la diminution des recettes.

La guerre a donc occasionné aux fédérations syndicales suisses, jusqu'à la fin de l'année 1915, une dépense supplémentaire constatée de 427,950 francs pour les membres chômeurs et nécessiteux.



Requête de l'Union suisse des fédérations syndicales au Conseil fédéral suisse concernant l'occupation des prisonniers de guerre malades

Au Conseil fédéral de la Confédération suisse

Monsieur le président de la Confédération,

Messieurs les Conseillers fédéraux,

Dans l'intérêt de la classe ouvrière, nous nous voyons obligés de vous faire remarquer des faits qu'il faut réprimer dès leur début, s'ils ne doivent pas dégénérer en malheurs irréparables pour d'innombrables salariés de notre pays qui mènent une rude lutte pour l'existence.

Par votre offre humanitaire, il a pu être conclu entre les Etats une entente, grâce à laquelle une cure en Suisse a été rendue possible à des milliers de prisonniers de guerre français et allemands qui sont venus se guérir et se fortifier dans notre pays. La population suisse tout entière voit dans ce secours physique que nous accordons aux soldats affaiblis ou menacés dans leur santé un acte tout naturel d'humanité que notre pays neutre exerce vis-à-vis des Etats belligérants.

Des 8500 prisonniers de guerre malades qui nous sont parvenus jusqu'ici environ 220 ont été placés à Davos-Place et Davos-Village. Ces gens semblent déjà être partiellement « guéris ». Comment, s'il en était autrement, pourraient-ils être occupés à un travail productif? Car, d'après des rapports authentiques, les deux médecins suisses, le lieutenant-colonel Dr Nienhans et le capitaine Dr L. Spengler, exhortent un grand nombre de convalescents à accepter du travail. La Société allemande de secours et le consulat allemand de Davos font aussi valoir leur influence dans cette direction, surtout quand il s'agit du placement. Les commerçants de Davos, qui se recrutent en grande partie de l'Allemagne, aident de tout leur pouvoir ces efforts.

Jusqu'à cette heure, on a pu faire les constatations suivantes:

1° Les travaux dans les jardins des établissements sanitaires, des pensions et des personnes privées sont presque tous exécutés par des prisonniers de guerre.

2° Quelques-uns d'entre eux reçoivent des « leçons » pour les travaux de cartonnage pour l'apprentissage du métier de relieur.

3° D'autres travaillent comme « passe-temps » chez des patrons menuisiers. Une partie est occupée à la construction d'une serre pour un établissement sanitaire.

4° D'autres encore sont employés comme commissionnaires.

5° On demande de l'ouvrage aux patrons peintres et serruriers pour les prisonniers de guerre.

Dans toutes ces occupations, il s'agit principalement de travaux de manœuvres. Les travaux de jardinage, par exemple, sont rétribués à raison de 20 à 25 centimes par heure.

Il faut opposer à ces faits que justement à Davos, comme d'ailleurs dans de nombreuses localités de la Suisse, la situation économique des ouvriers donne lieu à des craintes très sérieuses. Déjà, aujourd'hui, beaucoup de professionnels sont obligés, à Davos, ensuite du renchérissement constant de la vie, de s'engager pour un salaire minime comme manœuvres. On craint parmi la classe ouvrière de Davos que l'entrée des prisonniers de guerre sur le marché du travail, cette nouvelle sorte d'avilissement des salaires, n'amène une véritable catastrophe. Le bruit court déjà que dernièrement 40 prisonniers de guerre ont été transportés à Zurich parce qu'ils refusaient de travailler comme manœuvres.

Mais ce n'est pas seulement à Davos, dans d'autres localités aussi la concurrence du travail productif des prisonniers de guerre commence à se faire remarquer. A Weesen comme à Davos, un certain nombre s'occupe de travaux de jardinage rétribués à fr. 1.50 par jour. A Beckenried, deux autres travaillent, l'un comme tourneur à la fabrique d'éternit. A Brunnen, sur les rives du lac des Quatre-Cantons, on dit que des prisonniers de guerre sont occupés dans une sablière pour un salaire quotidien de 2 francs.

Pour ce qui concerne les prisonniers de guerre de nationalité française, on raconte que parmi eux un désir d'activité se fait aussi remarquer et qu'un grand nombre déclarent qu'ils saisi- raient n'importe quelle occasion de s'occuper.

Il est certain que ce zèle de travail est fort louable.

Il peut même, en certaines circonstances, devenir un moyen efficace de guérison. C'est un remède pour les malades de corps aussi bien que pour ceux qui souffrent psychologiquement ou dont les nerfs ont besoin de souplesse. Si nous

avons parlé dans les constatations à Davos sous chiffre 2 de leçons de cartonnage ordonnées par le médecin, il se peut que ces occupations hâtent réellement la guérison et rendent aux membres raidis une plus grande mobilité.

De légers travaux de jardinage ou dans les champs pourront peut-être engendrer les mêmes effets en guérissant partiellement par ces exercices des faiblesses ou des raideurs dans les extrémités des membres. Mais tous ces cas ne devraient pas recevoir un caractère de travail productif ou même de concurrence avec les travailleurs du pays. Même pas quand un prisonnier de guerre sans autres moyens d'existence aimerait à se procurer un peu d'argent de poche, chose qui est humainement compréhensible.

Parmi notre population, la classe ouvrière souffre déjà lourdement des suites et des effets de la guerre mondiale sans cette nouvelle complication. Les conditions d'existence sont des plus difficiles, le chômage et le renchérissement apportent dans de nombreuses familles non seulement une nourriture insuffisante, mais encore la famine.

La confiance de la classe ouvrière envers les autorités du pays a été fort ébranlée par la défense d'accorder des permissions, du 24 mars 1916, émise par le Département militaire, défense qui est l'équivalent d'une interdiction complète de l'émigration. Cette ordonnance, selon laquelle il est interdit jusqu'à nouvel ordre d'accorder des permissions pour l'étranger à tous les techniciens ou ouvriers de l'industrie des métaux appartenant à l'élite, à la landwehr, au landsturm ou aux services auxiliaires signifie une grande injustice envers la classe ouvrière, en première ligne envers les ouvriers sur métaux. En ce moment encore il y a un certain nombre de chômeurs parmi eux qui cherchent vainement à trouver du travail depuis des semaines. Il leur est impossible de se rendre à l'étranger. Et pour ceux qui se trouvent inscrits sur les listes noires cette ordonnance produit le même effet qu'un fouet qui, sous peine de famine, livre sans pitié ces victimes de la colère des patrons à la grâce ou à l'inclémence des fabricants. La classe ouvrière suisse ne pourrait jamais comprendre l'attitude des autorités si on ajoutait une nouvelle injustice à celle-ci en permettant aux prisonniers de guerre de se livrer à un travail de concurrence.

Nous vous demandons donc instamment d'engager les démarches qui vous paraîtront nécessaires pour que l'occupation des prisonniers de guerre ne soit employée que comme un moyen d'amener une guérison plus rapide et plus complète et pour que cette occupation ne dégénère

pas en travail productif ou même en concurrence déloyale.

Avec salutations distinguées.

Berne, le 24 mai 1916.

Pour le Comité fédéral
de l'Union suisse des fédérations syndicales :

Le président :

O. SCHNEEBERGER.



L'évolution économique et politique des villes et des campagnes suisses depuis la fin de l'ancien régime jusqu'à nos jours

par William-E. Rappard, professeur d'histoire économique à l'Université de Genève

Conférence faite le 3 février 1916 à l'Université de Genève sous les auspices de l'Union des Femmes

publiée par le *Journal de Statistique*

I.

L'ancien régime

La prépondérance économique des campagnes et la suprématie politique des villes

Si le caractère dominant d'un Etat est déterminé par l'occupation principale de la majorité de ses habitants, la Suisse à la fin de l'ancien régime était un pays essentiellement campagnard et agricole. C'est là un fait historique incontestable. Sans doute, aucun recensement professionnel ne nous permet de le démontrer par la voie directe de la statistique. Mais les renseignements géographiques et démographiques que nous possédons suffisent largement pour nous autoriser à l'affirmer avec assurance.

A la fin du dix-huitième siècle il n'y avait en Suisse que 11 villes d'une population de plus de 5000 âmes. C'étaient Genève — que je compte ici, car elle faisait moralement et économiquement partie de la Suisse bien avant son incorporation politique en 1814 — Bâle, Zurich, Berne, St-Gall, Lausanne, Schaffhouse, Hérissau, Fribourg, Soleure et Lucerne. Ensemble ces 11 villes renfermaient environ 110,000 habitants. Comme la population totale de la Suisse atteignait 1,800,000 âmes, ces villes n'en abritaient donc qu'une très faible fraction.

La prépondérance des campagnes était d'ailleurs connue et reconnue des contemporains et ses conséquences sociales n'avaient pas échappé aux plus clairvoyants d'entre eux. Ainsi le pharmacien-publiciste bernois, Albrecht Hœpfner, écrivait, en 1800, dans sa *Helvetische Monatschrift* : « Les campagnards sont 15 fois plus nombreux que les citadins en Helvétie ». Et Rengger, celui que Hilty a appelé le « véritable héros de la